

 <https://www.aefinfo.fr/depeche/706380>

 Cécile Olivier

 5 min read

MENJS et JOP : le détail des attributions d'Amélie Oudéa-Castéra

La ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques est compétente pour "préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs et au service public de l'éducation", selon le [décret](#) relatif à ses attributions publié au Journal officiel le 25 janvier 2024. Elle doit aussi "contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations". Le décret liste les services placés sous son autorité.



Amélie Oudéa-Castéra, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des JOP, au conseil des ministres du 12 janvier 2024 JBVNews

Les décrets d'attribution des différents ministres du gouvernement de Gabriel Attal sont publiés au Journal officiel du 25 janvier 2024.

Voici les attributions d'Amélie Oudéa-Castéra, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques :

- "préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs et au service public de l'éducation, dans l'objectif d'élever le niveau de formation de tous les élèves, d'améliorer la formation des professeurs et de permettre l'épanouissement de tous les élèves,
- veiller, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique, culturelle et sportive des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation,

- élaborer et mettre en œuvre la politique en faveur de la jeunesse et du développement de la vie associative. À ce titre, elle veille notamment au développement de l'engagement civique et, pour le compte de l'État, à l'efficacité de l'action conduite par l'agence du service civique".

Elle devra aussi :

- "préparer et mettre en œuvre, conjointement avec le ministre des armées et en lien avec les autres ministres intéressés, la politique du gouvernement en matière de service national universel,
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations,
- participer, conjointement avec les autres ministres intéressés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en faveur du développement et de la diffusion des usages du numérique dans la société et l'économie".

Ses attributions sont quasiment identiques à celles de ses prédécesseurs sur le volet Éducation nationale et Jeunesse (lire sur AEF info [ici](#) et [ici](#)).

L'article 2 du décret détaille les attributions de la ministre sur le thème du sport.

Par ailleurs, un [décret](#) du 22 janvier 2024 liste plusieurs dossiers qui sont exclus du périmètre de la ministre, dont celui de l'établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'État "Stanislas" ([lire sur AEF info](#)).

Les services placés sous son autorité

Pour l'exercice de ses attributions en matière d'Éducation nationale, la ministre a autorité sur :

- la direction générale de l'enseignement scolaire,
- le médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, conjointement avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle dispose de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Elle peut également faire appel à la direction générale des médias et des industries culturelles.

Amélie Oudéa-Castéra a autorité, dans la limite de ses attributions en matière de jeunesse, sur la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, pour ses services chargés des conditions de vie des étudiants, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et sur le délégué interministériel à la jeunesse, conjointement avec le Premier ministre.

Pour l'exercice de ses attributions en matière d'éducation nationale et de jeunesse, la ministre a autorité, conjointement avec le ministre des armées, sur la délégation générale au service national universel.

Le décret détaille aussi les directions et délégations sur lesquelles Amélie Oudéa-Castéra a autorité dans le cadre de son portefeuille sport.

Pour l'ensemble de ses attributions, conjointement avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre a autorité sur :

- le secrétariat général,
- le haut fonctionnaire de défense et de sécurité,
- l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Elle peut faire appel à la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques, à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, à l'Inspection générale des affaires sociales et à la direction interministérielle du numérique.

Le Premier ministre Gabriel Attal doit annoncer dans les prochains jours la nomination de plusieurs secrétaires d'État. Au regard de la taille du périmètre du ministère d'Amélie Oudéa-Castéra, il est probable que plusieurs secrétaires d'État y soient nommés.

Generated with Reader Mode